

AZIMUTS

Septembre 2022

sud éducation
CLERMONT-FERRAND

n°255

FACE AUX ATTAQUES CONTRE L'ÉCOLE ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS SYNDIQUÉZ-VOUS !

Retraite à 65 ans, conditionnement du RSA à une obligation de sous-travail, allègement des droits de succession, nouvelle baisse des impôts de production, 15 milliards de coupe dans le budget de collectivités locales, redéfinition sur un mode concurrentiel du contrat des enseignants (on ne parle plus de statut de fonctionnaire)... Malgré la gifle reçue aux élections législatives, Macron et les siens n'entendent pas mener une autre politique que celle qu'ils ont promise : la casse sociale.

Face à cela, le syndicalisme renforcé sera plus utile que jamais pour organiser la résistance, non seulement pour défendre l'école publique et l'ensemble des services publics, mais aussi pour conquérir de nouveaux droits et rompre avec des

politiques injustes au service des plus riches et des grandes entreprises.

Cette rentrée post Blanquer ne sera pas une rentrée de rupture avec le néolibéralisme autoritaire que nous avons connu depuis cinq ans, de la maternelle à l'université. Quand il est en difficulté, Emmanuel Macron choisit toujours d'aller plus vite et plus fort dans son sens, celui de la libéralisation. C'est bien cela qui arrive à l'hôpital public avec la crise COVID qui a été mise à profit pour l'affaiblir un peu plus. Pour rajouter quelques économies, on a soigneusement évité d'augmenter le salaire des seuls personnels de services des établissements médico-éducatifs. Fallait oser !



C'est cela qu'il promet au système éducatif, quand tout le monde s'inquiète de l'état de l'école publique. Une fois réélu, Macron a annoncé que l'expérimentation marseillaise des « écoles du futur » (pas encore évaluée) dans laquelle le nouveau directeur d'école choisit son équipe, sera généralisée, et son ministre Pap Ndiaye déclare

qu'il faudrait s'attaquer aux statuts comme à Marseille pour pouvoir lutter contre les inégalités scolaires ! On ne voit pas bien le rapport, mais cet argument suffit pour avancer toujours plus loin.

Nous sommes débarrassé-es de Blanquer, pas de sa politique !



IL FAUT SUPPRIMER PARCOURSUP

Parcoursup est un système de tri selon le niveau scolaire, et donc souvent social. Mais son fonctionnement (CV, listes d'attente, saturation des formations) le rapproche de Pôle Emploi : candidatez à des offres, puis attendez un retour et en cas de refus, contentez-vous d'une place qui ne vous convient pas mais que vous "méritez". Il s'agit en fait d'habituer la jeunesse à une société de sélection sociale et de méritocratie, mais aussi à l'idée néolibérale que, dès les études, chacune et chacun doit être un entrepreneur de soi, en capacité de "se vendre"

par la mise en valeur de ses "compétences" et "savoir-être". Combiné au Bac Blanquer organisé en contrôle continu dès la classe de 1ère, le dispositif Parcoursup engendre une situation pathogène pour de nombreux·ses jeunes, et pervertit leur rapport aux études: il ne s'agit plus d'apprendre, y compris en ayant droit à l'erreur, mais de valoriser son dossier en vue du marché concurrentiel de l'enseignement supérieur. Il faut revenir sur ces réformes, dénoncées de tous côtés.

NOUS REVENDIQUONS :

- ✓ Tout bachelier.ère doit pouvoir s'inscrire dans l'université ou la filière de son choix
- ✓ La gratuité de l'enseignement supérieur pour toutes et tous
- ✓ La fin de la sélection, via Parcoursup et la future plateforme « Trouver mon Master »
- ✓ La construction/rénovation immédiate de 10 universités et la réquisition immédiate des locaux vides

IL FAUT VALORISER LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

Le métier d'enseignant·e n'attire plus, au point que, face à la pénurie, des académies prévoient des cours de remplacement en visio conférence dans des salles de cours surveillées par des AED ! Elles lancent des campagnes de recrutement local d'enseignants et enseignantes contractuel·les à tous les niveaux d'enseignement (parfois même sous forme de jobs dating comme à Créteil ou Toulouse !), c'est-à-dire des personnels ni formés ni titulaires d'un concours. Cassée par Sarkozy, la formation professionnelle des enseignant·es n'a pas retrouvé sa place nécessaire depuis. Enseigner est un métier et il s'apprend au-delà des connaissances académiques nécessaires. Enseigner est un métier qui doit bouger avec le temps donc en ce sens la formation continue est indispensable, nous militons pour qu'elle soit entièrement repensée et faite de stages collectifs, de rencontres, alors que sa caricature actuelle se décline en conférences obligatoires, seul face à un écran.

Au printemps dernier, Macron, soucieux d'être réélu, a concédé une « petite erreur » en prévoyant de remettre davantage d'enseignement de mathématiques en lycée. En fait, il ne s'agit que d'un enseignement optionnel, en classe de première. L'option sera assurée sur un nouveau contingent d'heures supplémentaires. La proportion d'heures supplémentaires dans les établissements du second degré était déjà de 10% il y a 5 ans. Elle frôle désormais les 15%, quand elle ne les dépasse pas, selon les établissements. **Les heures supplémentaires représentent plusieurs dizaines de milliers de postes.** Elles constituent un surtravail et dans le cas de ces heures de mathématiques, c'est une pression supplémentaire qui va retomber sur les personnels, en raison de l'inconséquence du gouvernement. La période Blanquer s'est soldée

par l'augmentation des démissions et une grande lassitude de l'ensemble des personnels.

Le pays manque d'enseignant·es, les étudiant·es ne souhaitent plus s'orienter vers ces carrières. Si le niveau de salaire en début de carrière peut être une des causes de cette désaffection, il n'explique pas tout. Les métiers de l'éducation nationale, les enseignant·es mais aussi les administratives, les infirmières, les AS, les AESH ont vu leurs conditions d'exercice largement dégradées et pas seulement à cause de la crise sanitaire. La charge de travail augmente, les pressions hiérarchiques et tatillonnes deviennent le mode de management de tous nos métiers et les maladies professionnelles se multiplient.

PÉNURIE DE PROFS: JOB DATING DANS L'ÉDUCATION NATIONALE



Pour recruter davantage d'enseignant·es, il faut le décider. Pour favoriser une plus grande mixité sociale dans le recrutement des enseignant·es, il faut un plan pluriannuel de pré-recrutements dès la première année de licence. Nous défendons un niveau licence pour l'accès au concours suivi de deux années de formation professionnelle reconnue par un master et une formation continue après la titularisation. Blanquer déclarait que l'éducation nationale devait fonctionner avec 20% de contractuel·les. Pour l'école publique, pour les élèves et les personnels, l'urgence exige de tourner le dos à cette orientation.



LES ÉVALUATIONS D'ÉCOLES : UN NOUVEL OUTIL DE MANAGEMENT POUR METTRE EN PLACE LA CONCURRENCE

L'école n'est pas une entreprise et pourtant le ministère affiche clairement la couleur en généralisant le dispositif d'évaluation initialement expérimental. La mise en place des évaluations suit ce qui se fait ailleurs dans l'Union européenne avec un pilotage par l'évaluation et

les indicateurs, une affirmation de l'autorité fonctionnelle des directrices·teurs, la multiplication des primes et un premier pas vers la rémunération à la carte en fonction du « niveau d'engagement professionnel » des personnels.

NON À L'USAGE DE L'ÉVALUATION COMME MOYEN DE PRESSION !

Le Conseil de l'Evaluation des Ecoles a beau assurer que le rapport d'évaluation des écoles ne sera pas public, nul doute que la systématisation de ce type d'évaluation aura des conséquences sur les équipes en terme de projets pédagogiques, avec une fuite en avant vers des projets qui répondent aux demandes institutionnelles au détriment des réels besoins des enfants.

Les écoles vont encore se retrouver confrontées à des évaluations commandées par la hiérarchie qui n'aident en rien les équipes à améliorer la qualité du service public d'éducation. Comme Macron a annoncé une part variable dans les salaires des enseignant-es, il y a fort à parier que **ces évaluations pourront devenir un outil pour contraindre les équipes à appliquer les demandes de la hiérarchie et du ministère.**

DES ÉCOLES ET COLLÈGES S'ORGANISENT DÉJÀ POUR RIPOSTER

Dans le 63, plusieurs écoles ont déjà décidé de ne pas les mettre en place.

Dans la circonscription de Lanta dans l'académie de Toulouse, 58 écoles et des collèges ont signé un texte appelant à refuser les évaluations d'écoles, à retrouver sur notre site.

Contactez-nous pour obtenir de l'aide à sud63@sudeducation.org, dites-nous si vous les refusez pour être accompagnés.

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES DU PUBLIC, DU PRIVÉ ET DES MINIMA SOCIAUX 400€ POUR TOUS, TOUS POUR 400€

SUD éducation revendique un même avancement de carrière pour toutes et tous, la revalorisation des débuts de carrière et l'indice terminal de la hors-classe pour toutes et tous en fin de carrière. Contre les mesures au soi-disant mérite, contre les primes, contre les cadeaux fiscaux aux plus riches, nous sommes pour une autre répartition des richesses.

Nous sommes toutes et tous exceptionnel·le·s !



SUD ÉDUCATION AVEC LES AED

Après des années de mobilisation et une campagne d'ampleur, le Conseil d'État, saisi par SUD éducation, a ordonné au Premier Ministre d'ajouter les AED à la liste des personnels bénéficiant de l'indemnité REP/REP+ dans un délai de 6 mois.

L'action syndicale permet de gagner de nouveaux droits !

Dans l'argumentaire justifiant sa décision n°452547 du 12 avril 2022, le Conseil d'État s'appuie sur l'ouverture de la cdisation pour les personnels AED permise par l'article 10 de la loi du 2 mars 2022 sur le harcèlement scolaire, mais aussi sur les différents textes légaux qui promeuvent l'égalité des primes et indemnités entre personnels titulaires et non titulaires. L'attribution de l'indemnité REP/REP+ aux AED est donc le produit d'un rapport de force instauré par la mobilisation des AED et par l'action syndicale de SUD éducation.

Pour gagner de nouveaux droits, syndiquez-vous !

SUD ÉDUCATION AVEC LES AESH

SUD éducation a accompagné durant toute l'année passée les AESH. Nous avons aidé à construire les mobilisations, avec plusieurs rendez-vous réussis devant le rectorat. Ces mobilisations ont contribué à porter leurs revendications et à les populariser.

Au niveau national, SUD éducation a écrit au nouveau ministre Pap Ndiaye dès sa nomination, pour réclamer l'attribution de la prime REP aux AESH, à la suite de la victoire au Conseil d'État pour les AED.

Les revendications des AESH restent intactes et le combat continue pour revendiquer : un vrai statut, un vrai salaire, la fin des PIAL et des conditions de travail dignes.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL, UN ENJEU DÉTERMINANT AU QUOTIDIEN

Trop souvent les personnels en difficulté sont renvoyés à leur prétendue incompétence par une hiérarchie plus encline à sanctionner qu'à conseiller. La multiplication des tâches, les injonctions contradictoires, les conditions ordinaires du travail, l'impossibilité concrète de faire correctement et de donner sens à son travail, l'évaluation qui distingue et promeut arbitrairement un petit nombre, le manque de soutien de l'administration dans les relations avec certaines familles, sont autant d'éléments générateurs de malaise.

La souffrance, même si elle n'est pas toujours identifiée comme telle, est bien présente dans l'Éducation nationale et notre administration ne veut pas l'entendre.

Depuis plusieurs années, SUD éducation demande l'application des textes en vigueur et exige une véritable médecine du travail indépendante. SUD éducation appelle les personnels à utiliser dans les établissements et dans les services les registres santé sécurité au travail (RSST) et à prendre contact avec SUD éducation pour une demande d'aide et de soutien.

Des représentant·e·s formé·e·s sont à votre disposition pour vous entendre, vous aider, pour animer des réunions dans votre école, votre établissement ou votre service. De plus, par ses mobilisations, SUD éducation oeuvre à améliorer les conditions de travail de toutes et tous.

RÉSERVEZ LES DATES : STAGE CONDITIONS DE TRAVAIL LES 24 ET 25 NOVEMBRE !



« L'ÉGALITÉ DES CHANCES », PLUS QUE JAMAIS CONTRE L'ÉGALITÉ !

Le site de la Présidence de la République, dans sa partie placée sous l'égide d'Emmanuel Macron (elysee.fr/emmanuel-macron/) comprend un volumineux dossier consacré au social (école, égalité homme-femme, société solidaire, santé). Ce dossier est intitulé « Liberté. Fraternité. Égalité des chances ». L'égalité des chances est ainsi substituée à l'égalité, dans une déformation calculée de la devise même de la République. Cette accablante manipulation lexicale révèle mieux que tous les discours ce qui nous attend.

Macron entend faire de l'égalité des chances le fil directeur de sa politique sociale : elle était déjà présentée comme « *plus que jamais une priorité* » il y a cinq ans. Elle devait même permettre de combattre le « séparatisme » ... A peine nommée à Matignon, c'est « l'égalité des chances » qu'Elisabeth Borne est chargée de promouvoir dans ses déplacements, cependant que Macron va jusqu'à justifier la nomination du ministre Pap Ndiaye en disant qu'« *Il incarne ce qu'on a fait ces cinq dernières années, ce que nous voulons faire, c'est-à-dire combien l'école de la République permet de bâtir l'égalité des chances* ».

Aujourd'hui promue au premier rang de la politique de Macron, cette notion a une histoire qui devrait faire réagir ceux et celles qui entendent défendre l'égalité.

C'est Pétain qui, dans son souci de faire « *renaître les élites véritables* », a utilisé le premier en France cette notion, déclarant en octobre 1940 : « *Le régime nouveau [...] ne reposera plus sur l'idée fautive de l'égalité naturelle des hommes, mais sur l'idée nécessaire de l'égalité des chances données à tous les Français de prouver leur aptitude à servir* ».

La période gaullienne a mis en sommeil cette notion, revenant, dans la justification de la hiérarchie sociale, à la vieille théorie réactionnaire de l'inégalité des dons, qui justifiait dans le système éducatif l'existence de filières quasiment étanches opposant l'énorme majorité des catégories populaires à celles de la bourgeoisie jugées dignes du « petit lycée ».

Trente ans plus tard, au milieu des années 1970, les penseurs néolibéraux théorisent les

« *inégalités justes* », et la notion d'« *égalité des chances* » devient alors la clé de la « *société libérale avancée* » voulue par Giscard d'Estaing. La société donne à tous « les mêmes chances », et dès lors celui qui ne « réussit » pas ne peut s'en prendre qu'à lui-même, à son manque de travail ou d'effort, bref de « mérite » (c'est cette notion de mérite qui fera accepter l'égalité des chances par la gauche tenante de « l'élitisme républicain »). On peut donc remplacer les filières étanches du système précédent devenues obsolètes par une école puis un collège prétendu « unique », puisque le tri social se fera de manière individuelle et intégrée.

Peu à peu cette notion d'« égalité des chances » gagne tous les éléments de la vie sociale : Raffarin instaurera même en 2004 un « Secrétariat d'État à l'Égalité des chances », en 2006 le gouvernement déclarera l'égalité des chances « grande cause nationale », et Macron se fixe pour « idéal » que « *Chaque citoyen [...] doit pouvoir construire sa vie par son travail, par son mérite* », puisque *« tous ont les mêmes chances »* ...

Il s'agit non pas de combattre des inégalités sociales, mais de proclamer que tou-te-s les élèves ont des chances « égales », puisqu'ils sont admis dans la même école, à charge pour chacun-e de les faire fructifier ou non. Cette conception d'une « égalité des chances » correspond alors à une individualisation des parcours scolaires, ou, pire encore, à leur « personnalisation » : la différenciation scolaire n'est plus due à des facteurs sociaux mais, pour reprendre le mot du ministre Beullac en 1978, à « *la personnalité de chaque élève* ».

Revendiquer cette égalité « des chances » relève d'un choix de société diamétralement opposé à la revendication d'égalité. Cette dernière repose sur des droits, non sur des « chances ». Revendiquer un droit, c'est se placer dans une optique collective et égalitaire, revendiquer une chance, c'est se placer dans une optique individualiste et concurrentielle. Là où il y a de la chance, il y a rarement de l'égalité. Il s'agit bien de deux choix de société.

DÉFENDRE NOS ÉLÈVES , UN ENGAGEMENT VRAIMENT SYNDICAL

Dans nos établissements scolaires, certain·es élèves sont des enfants de familles déboutées du droit d'asile. D'autres sont des mineur·es venu·es seul·es d'Afrique et souvent sans lien familial dans leur pays d'origine. Souvent scolarisé·es en LP, ils et elles deviennent des jeunes majeur·es et peuvent être expulsé·es. Tous sont susceptibles d'être expulsés vers un pays qu'eux-mêmes ou leur famille ont fui.

SUD éducation participe à la lutte des sans-papiers depuis 25 ans au sein du Réseau Education Sans Frontières (RESF). Au printemps dernier nous avons participé à la lutte contre ces expulsions avec les personnels et les élèves des établissements concernés et avec quelques succès.

Les 4 jeunes majeurs du LP Pierre Joël Bonté à Riom ont été régularisés grâce à la mobilisation importante à laquelle de nombreux et nombreuses camarades de SUD éducation et de Solidaires ont participé.

Si vous rencontrez des élèves, des familles dans ces situations n'hésitez pas à nous contacter au syndicat. Nous pouvons vous aider.

N'hésitez pas à prendre contact avec RESF, réunion chaque lundi à 18H au centre Jean Richepin, rue Jean Richepin à Clermont-Ferrand.



LES COORDONNÉES DES SYNDICATS SUD ÉDUCATION DE L'ACADÉMIE

SUD éducation Allier (section rattachée au 63)

- allier@sudeducation.org
- sudeducation03.org
- 06 12 15 24 36 / 04 70 28 55 89
- 2 rue des Conches, 03100 Montluçon

SUD éducation Cantal

- contact@sudeduc15.org
- 04 71 48 61 44
- 7 place de la paix, 15000 Aurillac

SUD éducation Haute-Loire

- sudhauteloire@wanadoo.fr
- 04 71 09 03 28
- Maison des syndicats, 4 rue de la Passerelle, 43000 Le Puy-en-Velay

SUD éducation 63

- sud63@sudeducation.org
- sudeducation63.org
- 04 73 37 57 09 / 06 52 20 00 14
- Maison du Peuple, 29 rue G. Péri, 63000 Clermont-Ferrand

BESOIN D'INFORMATIONS SUR VOTRE RETRAITE ? NE COMPTEZ PAS PAS SUR L'ADMINISTRATION !

Le démantèlement du service public fait qu'aujourd'hui, à Clermont Ferrand, personne dans l'administration de l'éducation nationale n'est en mesure de vous faire une simulation sur le montant de votre pension et les personnels administratifs qui faisaient ça très bien il y a encore quelques années ne sont plus habilités à le faire... La diversité des carrières fait pourtant de chacun de nous un cas particulier et nous avons le droit d'être informé·es !

A la rentrée 2022 nous avons mis en place à Sud éducation une permanence le mercredi après midi et nous avons pu ainsi aider beaucoup de collègues. Nous continuerons cette année.

Prenez rendez-vous pour un mercredi après midi en téléphonant au syndicat mardi ou vendredi.



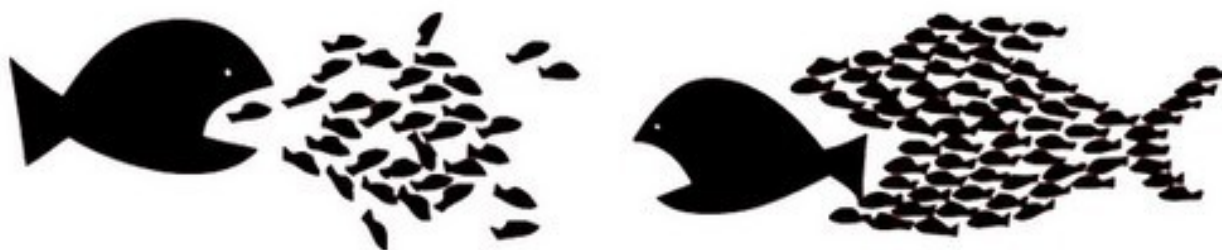
ADHÉREZ ET FAITES ADHÉRER À SUD ÉDUCATION

Dans vos écoles, vos établissements, vos services, SUD éducation peut :

- Vous informer sur vos droits
- Vous communiquer ses analyses, aussi bien sur l'actualité de nos métiers que sur les attaques dont ils sont victimes.
- Vous aider à construire un collectif sur votre lieu de travail et organiser une lutte collective
- Vous mettre en contact avec des militantes et militants proches de vous ou avec des médias locaux
- Vous conseiller dans vos démarches
- Vous accompagner si vous êtes confronté à la hiérarchie

Pour rappel, le droit syndical est un droit constitutionnel et l'employeur n'est pas informé de votre adhésion.

Les cotisations syndicales nous aident à produire des documents d'information et organiser des stages et réunions. Elles nous encouragent à continuer et amplifier notre travail auprès des personnels, actifs, retraités, titulaires, précaires ou en formation.



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 VOTEZ ET FAITES VOTER POUR SUD ÉDUCATION

En décembre 2022, des élections professionnelles seront organisées dans l'ensemble de la fonction publique. Ces élections détermineront les moyens humains et les droits des différents syndicats. Les syndicats de l'Union SOLIDAIRES seront présents dans ces élections (SUD santé, SUD Collectivités territoriales, Solidaires finances publiques, SUD Travail, SUD Justice...). SUD éducation présentera des listes dans toutes les académies. Dans notre académie nous souhaitons pouvoir représenter tous les personnels auprès du rectorat

et des différents DASEN. Nous ne pensons pas que les luttes se gagnent dans les instances face à l'administration mais nous pensons qu'il est important que nous puissions représenter les personnels face à l'employeur. Pour faire entendre davantage la voix de SUD éducation nationalement et localement auprès de l'administration de l'éducation nationale, il faudra voter SUD éducation.



QUI SOMMES-NOUS ?

SOLIDAIRE : Notre syndicalisme se veut totalement indépendant de l'administration, des gouvernements et des partis politiques. Nous voulons rassembler tous les personnels, titulaires et précaires, derrière des revendications qui les unissent.

UNITAIRE : Parce que le syndicalisme ne peut pas tout, tout seul, SUD éducation participe à différents collectifs militants aux côtés d'associations, de citoyen·ne·s, d'autres syndicats ou de partis politiques (par exemple pour les Sans-Papiers, les droits des femmes, etc.).

DÉMOCRATIQUE : Parce que le syndicat est un outil au service des salarié·e·s et de leurs luttes.

SOLIDAIRE : Notre syndicalisme se veut totalement indépendant de l'administration, des gouvernements et des partis politiques. Nous voulons rassembler tous les personnels, titulaires et précaires, derrière des revendications qui les unissent.

UNITAIRE : Parce que le syndicalisme ne peut pas tout, tout seul, SUD éducation participe à différents collectifs militants aux côtés d'associations, de citoyen·ne·s, d'autres syndicats ou de partis politiques (par exemple pour les Sans-Papiers, les droits des femmes, etc.).

DÉMOCRATIQUE : Parce que le syndicat est un outil au service des salarié·e·s et de leurs luttes.

SOLIDAIRE...

...des plus démunie·e·s : contre les choix opérés par les gouvernements depuis plus de vingt ans en matière d'accueil des étranger·e·s, qui bafouent les droits fondamentaux, nous continuons notre engagement au sein du Réseau Éducation Sans Frontières. Défendre les droits de nos élèves et de leurs parents (quand ils en ont) est un véritable engagement professionnel et syndical. C'est au nom de cet engagement antiraciste que nous avons aussi appelé à participer aux manifestations de juin dernier contre le racisme et les violences policières.

UNITAIRE

Nécessairement parce qu'aujourd'hui aucun syndicat, même majoritaire, ne peut prétendre gagner seul des avancées pour le monde du travail. Ceux qui s'attribuent sans cesse des victoires sans se battre pendant que les autres agissent par la grève contre le vol des retraites sont des illusionnistes.

SUD éducation est un syndicat qui développe depuis plus de vingt ans un syndicalisme

DÉMOCRATIQUE

Parce que nous portons cette exigence aussi en période de lutte : nous proposons toujours à nos partenaires d'organiser des Assemblées Générales de grévistes.

Nous considérons que le syndicalisme n'est pas un métier. Si des camarades de SUD éducation ont des décharges de service pour faire du syndicalisme, il n'y a aucun·e permanent·e syndical·e à SUD éducation et toutes et tous sont en poste dans des écoles, des établissements ou des services.

SOLIDAIRE, UNITAIRE ET DÉMOCRATIQUE ...

...de la maternelle à l'université, dans toutes les académies. Nous construisons un syndicalisme de lutte et de contre-pouvoir pour défendre individuellement et collectivement les personnels.



Déjà adhérent-e en 2021-2022 Nouvel-le adhérent-e

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

code postal :

ville :

Tel:

Portable :

E-mail :

Établissement / service :

Corps :

Discipline :

Échelon :

Titulaire / non titulaire / Retraité-e :

Je reçois la presse syndicale chez moi dans mon établissement

Date :

signature

SUD éducation peut utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser des publications. J'autorise SUD éducation à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès.

SUD éducation a fait le choix de baisser les cotisations pour permettre au plus grand nombre d'adhérer.

Cotisations : La cotisation (voir grille ci-dessous), peut être fractionnée en plusieurs versements. Faire autant de chèques que de versements et indiquer au dos les mois d'encaissement souhaités. Pour le salaire net, ne pas lire en bas du bulletin de salaire mais le montant avant prélèvement à la source.

Salaires net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt	Salaires net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôt
Moins de 600	6,00 €	2,00 €	2 100,00 €	180,00 €	60,00 €
600,00 €	15,00 €	5,00 €	2 200,00 €	188,00 €	62,67 €
900,00 €	30,00 €	10,00 €	2 300,00 €	200,00 €	66,67 €
1 000,00 €	40,00 €	13,30 €	2 400,00 €	225,00 €	75,00 €
1 100,00 €	50,00 €	16,67 €	2 500,00 €	250,00 €	83,33 €
1 200,00 €	60,00 €	20,00 €	2 600,00 €	275,00 €	91,67 €
1 300,00 €	70,00 €	23,33 €	2 700,00 €	300,00 €	100,00 €
1 400,00 €	85,00 €	28,33 €	2 800,00 €	325,00 €	108,33 €
1 500,00 €	90,00 €	30,00 €	2 900,00 €	350,00 €	116,67 €
1 600,00 €	105,00 €	35,00 €	3 000,00 €	375,00 €	125,00 €
1 700,00 €	120,00 €	40,00 €	3 100,00 €	400,00 €	133,33 €
1 800,00 €	140,00 €	46,67 €	3 200,00 €	425,00 €	141,67 €
1 900,00 €	160,00 €	53,33 €	3 300,00 €	450,00 €	150,00 €
2 000,00 €	168,00 €	56,00 €	Plus de 3300 €	+25€ par tranche de 100	

Cotisation à renvoyer à SUD éducation, 29 Rue Gabriel Péri, 63000 Clermont Ferrand

CPPAP n°0526S06036

Directrice de publication : Valérie Moulinot, Maison du Peuple,
29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand
Imprimé par la Galipote

N° 255 – Septembre 2022

AZIMUTS
Bulletin syndical
et pédagogique

SUD éducation
Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 CLERMONT-FERRAND

P 4
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Dispensé de timbrage
33 Clermont FD PPDG

Date de dépôt : Mardi 30 août 2022

Sommaire

Page 1... Néolibéralisme : face au rouleau compresseur, syndiquez vous !

Page 2 ... Il faut supprimer Parcoursup

Page 3... Il faut valoriser les métiers de l'éducation

Page 4... Les évaluations d'écoles / augmentation générale des salaires

Page 5... SUD éducation avec les AED, avec les AESH, conditions de travail

Page 6... « L'égalité des chances », plus que jamais contre l'égalité !

Page 7... Défendre nos élèves, un engagement vraiment syndical / Besoin d'informations sur votre retraite ?

Page 8... Adhérez et faites adhérer à SUD éducation / Elections professionnelles 2022

Page 9... Qui sommes-nous ?

Page 10... Adhésion

